

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2003

Présents : Roger Caracache, Isabelle Barthe, Christel Thévenin, Pascal Roux, Emmanuel Jail, Céline Caldara, Hervé Dondey, Marc Gaude, Michelle Daran, Bruno Charles, Claire Jouffe, Jérôme Barrand, François Messines

Pouvoir : De Agnès Henry à François Messines

Absent : Jacques Santoni

Secrétaire de séance : Céline Caldara

• • Rappel de l'ordre du jour

Vote des tarifs :

- - Eau et assainissement 2004 et participation aux frais de branchement
- - Tennis saison 2003/2004
- - Location tracto-pelle
- - Salle hors sac Jacobine
- - Avance subvention syndicat d'initiatives
- - Subvention boutons d'or 2003/2004
- - Subvention OMS la tronche
- - Certificat de la gestion durable des forêts (projet PEFC)
- - Site du Marais des Sagnes : convention avec le conseil Général de l'Isère
- - Cession gratuite de parcelles à la commune pour agrandissement de chemins situés au Churut, aux Beauches, au Mollard, à la Pillonnière et autorisation donnée au Maire pour signer les actes notariés.
- - Infos Plan de Prévention des Risques (reporté)
- - Divers

• • Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

du 7 janvier 2003, 14 février 2003, 24 février 2003 et 24 mars 2003.

Comptes rendus approuvés à l'unanimité

• • Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2004 et participation aux frais de branchement

Propositions de tarifs communaux de l'eau potable applicables à partir du 1^{er} septembre 2003 :

	Tarifs actuels	Propositions valables à compter du 01/09/03
Abonnement annuel (euros)	55.30	60 .00
Consommation de 0 à 100 m ³ (euros/m ³)	0.19	0.23
Consommation au-delà de 100m ³ (euros/m ³)	0.36	0.40

La hausse est donc de 3%. On passe de 1.65 euros/m³ en 2003 à 1.74 euros/m³ en 2004 pour une consommation moyenne de 120 m³/an.

Propositions de tarifs communaux de l'assainissement valable à partir du 1^{er} septembre 2003 et applicables à l'ensembles des usagers raccordés et raccordables à l'issue du programme d'assainissement 2003 :

Abonnement annuel (euros)	40
Part proportionnelle à la consommation quel que soit le volume (euros/m³)	0.35

En plus de cette contribution à destination de la commune, viennent s'ajouter les redevances de la METRO et de la SDA (Société Dauphinoise d'Aménagement, fermier de la METRO pour l'assainissement) proportionnelles à la consommation. Pour 2003, le montant cumulé de ces deux redevances s'élevait à 0.6856 euros/m³.

Le prestataire du Sappey pour la facturation sera la SAUR, qui appliquera un tarif d'environ 800 euros par an pour le service.

La redevance assainissement ne s'applique pas aux agriculteurs et ni aux fontaines du village.

Les montants de la participation aux frais de branchement et des frais de raccordement à l'égout seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

• • **Tarifs des concessions dans le cimetière communal**

Après enquête réalisée sur les communes des cantons de Meylan et Saint-Ismier le conseil municipal a décidé d'aligner ses prix sur la moyenne existante. Par conséquent, les propositions de nouveaux tarifs pour une concession en pleine terre de 2 m² sont :

15 ans : 152 euros
30 ans : 330 euros
50 ans : 770 euros

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

• • **Tarifs tennis saison 2003**

La commune a enregistré une baisse du nombre des adhérents tennis (72 en 2001 contre 26 en 2002). Thierry Dondey et Hervé Dondey proposent d'organiser deux soirées d'inscription annoncées par post- contact au cours desquelles une réduction de 10% sur les tarifs votés ce soir sera consentie. D'autre part, un chèque de caution suffisant sera demandé et la liste des adhérents sera affichée près des courts. Les tarifs proposés pour la nouvelle saison sont constants par rapport à 2002, sauf pour la carte famille qui est en baisse de 5 euros.

Saison 2003/2004	Tarif plein (en euros)	Tarif réduit (en euros)
Carte adulte	52	46.80
Carte enfant (-15 ans)	26	23.40
Carte couple	100	90
Carte famille (2 adultes+1 enfant au moins)	120	108
Heure de court	10	
Invité extérieur/heure	5	

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- • **Tarifs du tracto-pelle**

Les conditions de location du tracto-pelle communal sont redéfinies.

Il ne peut être piloté que par l'un des employés techniques communal et la location se fait au minimum pour une demi-journée.

Les propositions de tarifs sont les suivant : 170 euros le demi-journée, 300 euros la journée.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- • **Tarifs location salle hors sac de la Jacobine**

La salle de la Jacobine est de plus en plus sollicitée par des groupes comme lieu de pique-nique lors d'une sortie à la journée sur le Sappey, et comme un lieu de repli en cas de mauvais temps. Ceci implique une mobilisation de personnel, que ce soit pour l'ouverture et la fermeture de la salle, ainsi que l'entretien. C'est pourquoi nous proposons des tarifs de location pour ce type de demandes :

50 euros pour les 4 heures

80 euros pour la journée

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- • **Avance subvention Syndicat d'initiatives**

Le SI est une structure associative qui remplit une mission collective de promotion et de valorisation des atouts du village. Il est actuellement en limite de trésorerie et demande donc une avance de subvention afin de lui permettre de faire face à ses engagements en termes d'animation et de promotion touristique, qui sont nombreux en cette période de printemps.

Sur une demande de 15 000 euros pour 2003 et qui sera traitée dans sa globalité lors d'un prochain conseil municipal, une avance de 5 000 euros est proposée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- • **Subvention boutons d'or 2002 et 2003**

Cette subvention correspond au paiement de l'assurance responsabilité civile de l'association, 86 euros par an, soit 172 euros pour 2002 et 2003 (le paiement n'avait pas eu lieu en 2002)

Le versement de cette subvention est adopté à l'unanimité.

- • **Subvention OMS la Tronche**

En ce qui concerne la subvention qu'attribue la commune du Sappey à l'OMS, organisateur de la Montée des 3 Communes, il est proposé de reconduire le montant de la subvention de 2001, soit 750 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- • **Certificat de la gestion durable des forêt (PEFC)**

Le bois de nos forêts a été vendu au bon tarif.

L'adhésion au label de certification forestière est de 116 euros en 2003 et passera à 106 euros par la suite.

- • **Marais des Sagnes**

Proposition de signer une convention avec le Conseil Général pour inscrire le Marais des Sagnes au titre des espaces naturels sensibles. Ce label permet une homogénéisation de la signalétique ainsi que des actions de communication et de diffusion des savoirs.

Adopté à l'unanimité.

- • **Cession gratuite de parcelles à la commune pour agrandissement de chemins dans 4 hameaux : le Churut, Pillonnière, les Beauches et le Mollard.**

Parcelle n° AB 229-230 de Simone Jail

Parcelle n° AB 199-200 de Lucette et Gérard Jay

Parcelle n° AB 277 de Mr Grattier

Parcelle n° AB 168 d'Annick Bècle Berland, Mme Menuni Irène épouse Guiguet et Guiguet Christine.

Le conseil autorise le Maire à signer les actes notariés.

Adopté à l'unanimité

Divers

-Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'aménagement de ralentissement de la RD 57 qui se situe au Gouillat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à minuit